



Ville de
CLERMONT

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

ERRATUM

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du mardi 13 octobre 2026 à **19 h**, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **Propriété située au 34 rue Vermont, sur le lot 3 257 311 du cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'implantation d'une remise à 0.89 mètre de la ligne latérale alors que la marge prescrite est fixée à 1 mètre.

- **Propriété située au 127 chemin du Friche, sur les lots 3 256 473 et 6 622 406 du cadastre du Québec :**

Réputer conforme la construction d'un garage d'une hauteur de 6.10 mètres alors que la hauteur maximale permise est fixée à 4.40 mètres.

Toutes personnes intéressées par ces demandes pourront se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du mardi 13 octobre 2026 à 20 h lors de la période de question.

Donné à Clermont, ce 25^e jour du mois de septembre 2026.

France D'Amour
Directrice générale